



Social-éco | RÉFORME

« Une grosse casse humaine »

La perte d'initiative et de lien avec les salariés, dans un système piloté par le ministère, risque d'accroître la souffrance dans des services marqués par deux suicides en deux ans.

« **C'**est la mort d'une inspection du travail au service des salariés. » Inspectrice depuis 1982, actuellement en poste en Ardèche, et représentante CGT dans les instances nationales, Martine Corneloup n'y va pas par quatre chemins. « L'aspect principal de ce projet de réforme, c'est d'éloigner l'inspection du travail des usagers, explique-t-elle. Aujourd'hui, on reçoit le public, qui peut nous interpellier pour qu'on décide un contrôle. Demain, on aura un portefeuille d'entreprises à contrôler avec des cases à remplir, on fera du contrôle technique et on produira des statistiques, sans contact avec les salariés, sans objectif de faire progresser leurs droits individuels et collectifs. » Alors que deux collègues se sont déjà suicidés, en mai 2011

et janvier 2012, cette agent considère que la réforme ne peut qu'accroître les risques psychosociaux dans les services : « Ce serait une disparition du métier terrible pour des agents engagés, une privation de leurs missions et de leurs compétences, ce sera une grosse casse humaine », déplore-t-elle. Une crainte confirmée par un rapport remis l'an dernier à la direction (Directe) Île-de-France. Intitulée « Le travail vivant des agents de contrôle de l'inspection du travail » et réalisée par un groupe de chercheurs, dont l'ergonome François Daniellou et le professeur de médecine du travail Philippe Davezies, l'étude analyse les multiples tensions dans l'exercice du métier, et prévient : « Les conflits ne peuvent que perdurer, si la mission des agents est décrite comme purement l'ap-

plication d'une politique définie au niveau supérieur. Les agents de contrôle sont des capteurs de la réalité de l'application du droit du travail dans les entreprises et des évolutions de celles-ci, des détecteurs de questions toujours vives, des concepteurs de stratégies pertinentes pour faire avancer le droit. » À propos des campagnes de contrôle impulsées par le ministère, les chercheurs estiment qu'elles « ne posent pas de problème quand les agents ont le sentiment qu'elles reflètent de vrais problèmes d'application ayant une réalité dans leur secteur, et quand elles gardent dans leur activité une place raisonnable par rapport aux actions répondant à la demande sociale et aux initiatives propres de l'agent ».

F. D.